

Bourses pour chercheuses et chercheurs avancés

Directives pour soumettre une nouvelle requête via mySNF

Début du subside	Le début du subside peut intervenir au plus tôt 6 mois après les délais de soumission des 1 ^{er} février et 1 ^{er} août.
Durée du subside	Veillez mentionner la durée en mois. Les bourses sont octroyées pour une durée de 12 mois au minimum à 36 mois au maximum.
Documents obligatoires Plan de recherche	<p>Le plan de recherche doit avoir la structure suivante :</p> <p>Requérant-e responsable Titre du projet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de recherche (état actuel de la recherche en général et état d'avancement de vos propres travaux ; objectifs ; problématique ; hypothèses ; importance du projet ; méthodes) 2. Bibliographie / littérature 3. Calendrier du projet 4. Importance du lieu de travail 5. Importance pour la formation personnelle 6. Intentions de publications <p>Les points 1 à 6 ne doivent pas dépasser 10 pages ; au moins 10 pour la taille de caractère et 1 pour l'interligne ; illustrations, formules et tableaux inclus (la rubrique 2 « Bibliographie / littérature » n'est pas à prendre en compte dans la limite du nombre de pages). Pour les domaines de la psychologie, des sciences économiques, des mathématiques, des sciences naturelles, des sciences de l'ingénieur, de la biologie, ainsi que de la médecine, la partie scientifique de la requête doit être rédigée en anglais.</p>
Curriculum vitae	Veillez joindre un curriculum vitae clairement structuré.
Plan de carrière	Présentez de façon concrète vos projets d'avenir scientifiques et professionnels.
Liste des publications	Veillez joindre votre liste de publications.
Copies des diplômes	Veillez joindre une copie de votre titre de doctorat. Les candidats à une bourse pour chercheuses et chercheurs avancés doivent pouvoir faire preuve d'au moins une année d'activités de recherche postdoctorales au moment du dépôt de la requête. La

	<p>date de l'examen, respectivement de la soutenance, est déterminante. Si cette date n'est pas visible sur le titre de doctorat, veuillez joindre en plus une attestation correspondante.</p>
Confirmation de l'institut d'accueil	<p>Confirmation de l'institut ou des instituts d'accueil prévus. La lettre doit avoir un en-tête officiel de l'institut d'accueil et une signature originale du/de la responsable de l'institution ou du/de la professeur-e hôte (un e-mail ne suffit pas). Il doit clairement y figurer que l'infrastructure nécessaire à l'élaboration du projet sera mise à disposition pour toute la durée du séjour de recherche.</p>
Lettres de références	<p>Au maximum deux lettres de référence doivent être soumises. Elles sont confidentielles et ne doivent pas être jointes à la requête électronique. Ces lettres doivent être signées et transmises au FNS par e-mail (scannées et jointes comme annexes sous forme de pdf à fellowships@snf.ch) directement par la personne de référence avant le 1^{er} février ou le 1^{er} août.</p>
Autorisation de séjour	<p>Les étrangers doivent joindre à leur requête une copie de leur autorisation de séjour, d'établissement ou de frontalier valable et avoir exercé, à la date du délai de soumission des requêtes, une activité scientifique d'au moins deux ans auprès d'une haute école universitaire suisse.</p>
Besoins financiers	
Montant de base de la bourse	<p>Le montant de la bourse dépend de l'état civil, des obligations familiales et du coût de la vie dans le pays de séjour. Vous trouvez une liste des tarifs actuels des bourses sur la page internet suivante: www.fns.ch > Encouragement > Carrières > Chercheurs avancés > Formulaire, règlements et directives</p>
Allocations pour enfants	<p>Si vous-même ou votre conjoint-e ne bénéficiez d'aucune allocation pour enfants ou familiales durant la bourse, le FNS octroie un supplément de CHF 9'000.— par enfant et par année. Si l'enfant reste en Suisse, un montant maximal de CHF 3'000.— par enfant et par année sera accordé.</p>
Frais de recherche	<p>Max. CHF 3'000.—/an, pour autant qu'une justification écrite atteste que l'institution d'accueil ne peut pas prendre en charge ces frais. Veuillez indiquer de façon détaillée pour quelles dépenses le montant sera employé. Voir le point 9.2 du set d'information pour plus de détails : www.fns.ch > Encouragement > Carrières > Chercheurs avancés > Formulaire, règlements et directives</p>
Frais de congrès	<p>Max. CHF 2'000.—/an. Veuillez indiquer de façon précise les congrès auxquels vous souhaitez participer et quand ceux-ci auront lieu. Sans indication précise, aucun montant ne sera accordé. Des contributions aux frais de congrès peuvent aussi être demandées au cours de la bourse, mais suffisamment tôt avant le congrès.</p>

Frais d'inscription

Les boursiers ne doivent en principe pas payer de frais d'inscription. Si des frais d'inscription devaient tout de même être demandés, une preuve (sous la forme d'une confirmation écrite de l'université d'accueil) qu'il n'est pas possible d'y déroger devra être fournie. Dans un tel cas, le FNS peut prendre en charge au plus $\frac{3}{4}$ des frais, mais au maximum CHF 15'000.— par an.

Participation aux frais de voyage

Le FNS verse aux bénéficiaires une contribution pour un aller et retour entre la Suisse et le lieu de recherche. Cela s'applique également aux membres de la famille (partenaire et enfants) les accompagnant pour au moins 6 mois.

Octobre 2011